



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-15/03-18

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 15 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (16) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BELLENGER Elisabeth (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie). LANTENOIS Geoffrey (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CAROMB
A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE VAUCLUSE – ANNEE 2023

M. Marc Boulon, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 17 octobre 2022, le conseil municipal a adopté le principe de l'adhésion de la commune à la Fédération nationale des Communes forestières de Vaucluse.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de continuer à bénéficier de l'accompagnement de cette association, je vous propose de renouveler l'adhésion pour l'année 2023, pour un montant de 600 €.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- de valider le principe d'adhésion de la Ville de Caromb à l'Association des Communes Forestières de Vaucluse au titre de l'année 2023 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion y afférent ainsi que toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire ;
- de permettre l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023 ;
- d'autoriser Madame le Maire à régler le montant de 600 €, équivalant au montant de l'adhésion pour l'année 2023.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 17 Mars 2023

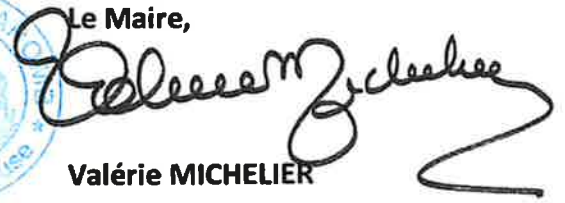
Le Secrétaire de Séance



Magali AUGIER



Le Maire,



Valérie MICHELIER